

BULLETIN D'INFORMATION DES SITES NATURA 2000

GÉRÉS ET ANIMÉS PAR
SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Saint-Flour Communauté est la structure porteuse de quatre sites Natura 2000.

Outils de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

S'engager dans ce réseau est fondamental pour la gestion équilibrée et durable de nos espaces et de nos espèces remarquables mais aussi, de façon plus globale, pour la préservation de notre environnement et de ses ressources naturelles.

L'animation des sites Natura 2000 se réalise dans une démarche participative avec les acteurs du territoire, les communes et les usagers.

Ce deuxième bulletin vous permettra de comprendre l'enjeu des différents sites et les actions menées par nos animateurs et qui émanent des objectifs de conservation et des mesures de gestion définies en amont. Valorisation et restauration de nos zones humides, plantation de haies, suivi des rapaces dans les Gorges de la Truyère, protection de l'écrevisse à pattes blanches... : les interventions sur le terrain sont nombreuses.

Avant de vous donner l'occasion de le vérifier par vous-même à travers les pages qui suivent, je souhaite conclure sur la narse de Nouvialle, qui constitue une ressource naturelle indispensable pour le territoire. Sa préservation est fondamentale. Nous avons sollicité le Préfet et le président du Conseil départemental du Cantal pour permettre le classement et la protection de cette zone humide, aussi bien pour le maintien des pratiques agricoles que pour les qualités hydrologiques et d'accueil de la biodiversité qu'elle présente.

Bonne lecture à tous,

Céline CHARRIAUD
Présidente de Saint-Flour Communauté



Zone humide

Préserver la **Narse de Nouvialle** : un objectif partagé par les élus communautaires



La Narse de Nouvialle ➔ RENDEZ-VOUS PAGE 4 POUR EN SAVOIR PLUS

Une Narse indispensable

La Narse de Nouvialle fait actuellement l'objet de pressions foncières dans le cadre d'une exploitation de son sol. Pour Gilbert CHEVALIER, maire de Tanavelle, le rôle que joue la Narse est pourtant considérable : « cette vaste étendue humide agit comme une éponge capable de stocker l'eau pour la libérer petit à petit en aval. Elle nous a évité bien des ennuis lors des inondations de 1999. Les risques sur le plan hydrologique sont réels, dans le cas d'une exploitation du sol sur cette narse. »

L'enjeu est ainsi de maintenir et pérenniser l'activité agricole existante sur ce site, ce qui permettrait de conserver la biodiversité et les qualités paysagères de la Narse.

Le Préfet et le Conseil départemental du Cantal sollicités pour préserver cette zone humide

En octobre 2020, dans le but conjoint de préserver cette zone humide dans son état actuel, les trois conseils municipaux concernés (Roffiac, Tanavelle et Valuéjols) et Saint-Flour Communauté ont adopté des délibérations, visant à solliciter la Préfecture du Cantal pour l'adoption d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur l'intégralité de la Narse de Nouvialle.

Dans cette même optique, le Conseil départemental a été sollicité pour la mise en place d'un Espace Naturel Sensible (ENS).

LES SITES NATURA 2000 DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR



FR8312005 et FR8301059

Valorisation des paysages naturels à travers un parcours de découverte

Planète de Saint-Flour

Programme de valorisation de la Narse de Lascols

Un parcours de 8,5 km pour découvrir la zone humide de Lascols

Aux abords de la Narse de Lascols trône désormais un imposant observatoire en bois qui permet 8,5 km dédié à la découverte de la narse et de la singularité de la planète. L'itinéraire démarre à points d'information sur l'histoire de la zone humide, son fonctionnement ou encore la biodiversité et figure dans les actions du site Natura 2000 porté par Saint-Flour Communauté.

Profiter du lieu. Au départ de l'église Saint-Amand de Cussac, le sentier de découverte permet au public, au gré des différents aménagements proposés, de découvrir le patrimoine naturel et bâti de cette zone humide remarquable.

À pied ou à vélo. Un circuit d'interprétation de 8,5 km autour de ce milieu humide a été créé en prenant soin de préserver la quiétude du lieu. Prenez le temps de saisir cette invitation à la balade et à la contemplation, à mi-chemin entre Saint-Flour et les monts du Cantal.

de découvrir la zone humide et les oiseaux. Celui-ci est intégré dans un parcours de l'église de Cussac et traverse les hameaux de La Salesse et Lascols. Il est jalonné de qu'elle abrite. Cette démarche vise à mieux faire connaître cette zone remarquable



- 1. Départ de l'église de Cussac
- 2. La tombe de la Dame
- 3. Vue panoramique de la narse
- 4. Le vieux Lascols
- 5. Le hameau de Lascols
- 6. L'ancien pont de la narse
- 7. La biodiversité de la narse
- 8. Le vieux pont de pierre
- 9. Le calvaire
- 10. Les abreuvoirs

LES SITES NATURA 2000 DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR

FR8312005 et FR8301059

La restauration des zones humides : un enjeu fort sur la Planète de Saint-Flour

Narse de Lascols

Le point sur les travaux de restauration réalisés

Une restauration permettant le maintien d'un **milieu diversifié**

Plusieurs actions de restauration se sont déroulées ces dernières années sur la Narse de Lascols afin de préserver le site et sa capacité d'accueil de la biodiversité.



Nouvelles interventions des lycéens pour le maintien d'une diversité de milieux

Après leur participation à la valorisation du site, les lycéens de l'EPLEFPA des Hautes-Terres ont poursuivi leurs interventions d'arrachage de Massettes à larges feuilles (*Typha latifolia*) ainsi que d'écorçage des saules.

Ces travaux ont pour objectif de limiter la colonisation du site par ces deux espèces afin de maintenir une diversité d'habitats. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un plan de gestion de 5 ans, s'achevant en 2020.



Zoom sur... la Narse de Nouvialle

Située sur les communes de Tanavelle, Valuéjols et Roffiac, la Narse de Nouvialle est une zone humide de 397 hectares, composée de prairies humides et marécageuses, qui voit passer plus de 150 espèces d'oiseaux, en nidification ou en halte migratoire.

Elle fait partie des six entités humides remarquables composant le site Natura 2000 FR8304159 « Zones Humides de la Planète de Saint-Flour » et se situe au cœur de l'écocomplexe de ces zones humides, permettant l'accueil et le déplacement de nombreuses espèces protégées sur le territoire (oiseaux, amphibiens, flore...).

Cet immense réservoir d'eau joue un rôle majeur pour le bon fonctionnement écologique de la Planète de Saint-Flour mais aussi hydraulique, dans le stockage de l'eau, évitant les inondations en aval et assurant une épuration naturelle des eaux.

Enfin, la narse bénéficie aux exploitations agricoles locales, qui disposent d'un complément fourrager en été et en période de sécheresse. En outre, l'activité agricole permet le maintien de l'ouverture du milieu, nécessaire à de nombreuses espèces.



Des partenaires techniques pour un état des lieux

Narse de Lascols

Le retour des **Busards cendrés** sur la Planète de Saint-Flour ?

Depuis plusieurs années, Saint-Flour Communauté, structure porteuse et animatrice des sites Natura 2000 de la Planète de Saint-Flour, assure, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) d'Auvergne, un suivi des oiseaux nicheurs et hivernants sur ces sites.

Au cours de l'été 2019, un observateur de la LPO Auvergne Rhône-Alpes a mis en évidence la présence d'un nid de Busard cendré sur une parcelle agricole de la commune de Valuéjols.

Un suivi du nid, une prise de contact avec l'agriculteur ainsi qu'une mise en défens du nid ont été réalisés par un agent de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes accompagné de l'animateur du site Natura 2000.

Grâce à cette coopération, ce nid, occupé par 3 jeunes poussins, a pu bénéficier d'une protection spécifique, permettant sa préservation durant la période des moissons et l'envol des jeunes.

Cette espèce n'avait plus été observée en nidification sur la planète de Saint-Flour depuis 2007. La connaissance de cette couvée constitue donc un signe encourageant pour le retour de ce rapace sur notre territoire.

En 2020, des busards ont pu être observés sans toutefois savoir s'ils ont niché sur la planète.

Affaire à suivre...



Milieux aquatiques Travail de restauration des **mares de Coltines**

Grâce à un partenariat engagé avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Saint-Flour Communauté mène, depuis 2017, des chantiers de restauration des trames vertes et bleues sur l'ensemble des sites Natura 2000 dont elle assure le portage et l'animation. À la suite d'une première phase d'inventaire et de caractérisation du réseau de mares des sites Natura 2000, réalisée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N.) d'Auvergne et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Haute-Auvergne, des chantiers d'entretien et de restauration de mares ont pu être entrepris.

Près de 62 mares ont ainsi été identifiées et 6 d'entre elles ont bénéficié de mesures de gestion.

Les chantiers de création ou restauration de mares ont été menés avec les lycéens de l'EPLEFPA des Hautes-Terres, et notamment sur le secteur de Coltines. Il s'agit en effet d'un complexe de milieux humides accueillant, entre autres, des populations de Triton crêté (*Triturus cristatus*) et de Crapaud calamite (*Epidalea calamita*).

Ces travaux ont pour objectif de faciliter le déplacement entre les différents secteurs identifiés en restaurant ou en créant des mares et des habitats propices à ces espèces.



ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE

PLANÈZE DE SAINT-FLOUR
FR8312005

ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION

ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR
FR8301059

SITE NATURA 2000 DES GORGES DE LA TRUYÈRE



FR8312010

Patrimoine paysager exceptionnel et site naturel remarquable

pour la nidification de nombreux rapaces

Gorges de la Truyère

Un classement par l'État pour un site exceptionnel

Pédagogie

Un classement des Gorges de la Truyère

Portée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes, la démarche de classement des "Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval" est engagée depuis 2014. Après la phase de concertation dans les communes avec les élus et les acteurs locaux, la procédure a franchi une étape décisive en juillet 2020 : la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) a émis un avis favorable au projet de classement.



Le périmètre concerné (12 communes, 10 350 hectares) ne prend pas en compte uniquement le cours d'eau mais s'intéresse à l'ensemble paysager qui inclut les coteaux boisés et les rebords de plateau. Cet ensemble constitue un écrin autour de la Truyère et contribue à mettre en scène et en valeur cet espace exceptionnel.

Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage et dont la préservation est d'un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le classement : une plus-value

Le classement du site apporte une vraie reconnaissance nationale. Il permet à chaque habitant et aux acteurs locaux de prendre conscience de la valeur exceptionnelle des Gorges de la Truyère et d'agir collectivement pour leur préservation.

Le classement du site des « Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval » apporte une plus-value au site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, puisqu'il instaure une réglementation spécifique, qui encadre et soumet à autorisation, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux.

Par exemple, l'interdiction d'installer de nouvelles lignes aériennes électriques ou téléphoniques sera bénéfique à la préservation des oiseaux nicheurs du site.

À noter : ce projet de classement intègre un projet territorial global, dans lequel s'inscrivent d'autres démarches de valorisation et préservation de la vallée de la Truyère et de ses sites emblématiques : prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux du site dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification (SCOT Est-Cantal et PLUi de Saint Flour Communauté), projet de classement UNESCO du Viaduc de Garabit, projet de candidature au label "Grand Site de France".

Infos sur www.saint-flour-communaute.fr

Zoom sur... le suivi du Faucon pèlerin sur le site

Les Gorges de la Truyère abritent une forte concentration de couples de faucons pèlerins. En effet, ce secteur représente plus d'un tiers de la population cantalienne pour l'espèce. Sur l'ensemble du bassin versant de la Truyère, une vingtaine de sites ont été contrôlés par différents observateurs de la LPO Auvergne Rhône-Alpes et de Saint-Flour Communauté.

Ces suivis s'étaient sur la période de reproduction du Faucon pèlerin, à savoir de mi-février jusqu'à juin.

Les résultats de ces suivis annuels montrent que la population reste relativement stable sur l'ensemble du département du Cantal. Cependant, les taux de reproduction et les taux d'envol des jeunes ont nettement progressé en 2020, notamment sur la Truyère avec 13 jeunes à l'envol (contre 7 en 2019). Est-ce un effet du confinement ? Cela restera à confirmer en 2021.



6

Des animations pour découvrir les oiseaux des Gorges de la Truyère

Sorties naturalistes : à l'affût des oiseaux de la Truyère !

Malgré la crise sanitaire et les mesures de confinement qui se sont succédées cette année, deux sorties à la découverte des rapaces des Gorges de la Truyère ont pu tirer leur épingle du jeu au cours de l'année 2020 : l'une sur la commune de Chaliens le 18 juillet et l'autre sur la commune d'Alleuze le 28 juillet.

Elles ont toutes deux rencontré un réel succès avec pas moins de 30 participants pour les deux sorties confondues. Le beau temps était au rendez-vous et les espèces emblématiques aussi : Aigle botté, Milan royal et Milan noir sont notamment venus à la rencontre des participants, pour leur plus grand bonheur.

Ces deux sorties ont été rythmées par des temps d'observation aux jumelles et/ou à la longue vue afin de se familiariser avec la reconnaissance des différents oiseaux et des temps d'explication par les animateurs.



DOCOP L'acquisition de terrains par le Conservatoire du littoral

Le Document d'objectifs (DOCOP) du site Natura 2000 prévoit l'acquisition de terrains par le Conservatoire du littoral. En effet, ce dernier a pour mission de protéger les rivages français et les rivages lacustres de plus de 1 000 hectares en menant des opérations d'acquisition foncière.

Sur le linéaire des Gorges de la Truyère cantaliennes, seule la retenue de Grandval est concernée par ce dispositif d'acquisition. La commune d'Alleuze a défini et validé, en 2019, un premier périmètre d'intervention : 657 hectares ont été ciblés et vont pouvoir faire l'objet de démarches d'acquisition.

En concertation avec la LPO Auvergne Rhône-Alpes et le Conservatoire du littoral, Saint-Flour Communauté a ciblé des zones préférentielles de nidification autour de 3 espèces sensibles de l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc et Faucon pèlerin.

Ce premier périmètre d'intervention, défini sur la retenue de Grandval, va permettre d'initier des démarches foncières sur la Truyère et sur les autres communes riveraines du lac dans les années à venir. Le potentiel d'intervention du Conservatoire du littoral pourrait s'étendre à près de 2 000 hectares.



À Alleuze, c'est la découverte des silhouettes en taille réelle, notamment celle du Circaète Jean-le-Blanc qui a étonné les participants, tandis qu'à Chaliens, c'est la découverte d'une autre espèce emblématique, joyau de la Truyère, qui a ravi petits et grands : la Moule perlière.

ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE

GORGES DE LA TRUYÈRE

FR8312010



7

SITE NATURA 2000 AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT



FR8302032

Une rive droite sous haute surveillance pour la préservation des

Ecrevisse à pattes blanches Lutte contre l'Écrevisse de Californie

L'aphanomycose*, la "peste" des écrevisses à pattes blanches

* DÉFINITION : aussi appelée « peste » des écrevisses, l'aphanomycose est portée sainement par les populations d'écrevisses exotiques et élimine de manière systématique les populations d'écrevisses autochtones, en cas de transmission du champignon responsable de cette maladie. Elle peut être transmise par les écrevisses elles-mêmes mais aussi par l'eau et potentiellement tout ce qui peut être en contact avec.

Dans le cadre de recherches nocturnes, les animateurs du site Natura 2000 ont détecté plusieurs cas d'aphanomycose* sur des populations d'Écrevisses à pattes blanches, pourtant bien installées. Sur certains secteurs, et notamment dans les ruisseaux de la Planèze de Saint-Flour, les constats sont terribles : disparition de nombreuses populations et de nombreux cadavres trouvés. En cause : l'introduction de l'Écrevisse de Californie. Explications.

Les prospections de contrôle sur les populations d'écrevisses à pattes blanches inventorierées en 2017-2018 ont malheureusement abouti à la découverte de deux cas d'aphanomycose sur lesquels il était trop tard pour agir.

Ainsi, le contact entre les populations d'écrevisses de Californie et d'écrevisses à pattes blanches a condamné deux populations de centaines voire de milliers d'individus d'écrevisses à pattes blanches.

Une action rapide pour contrer la contamination du champignon

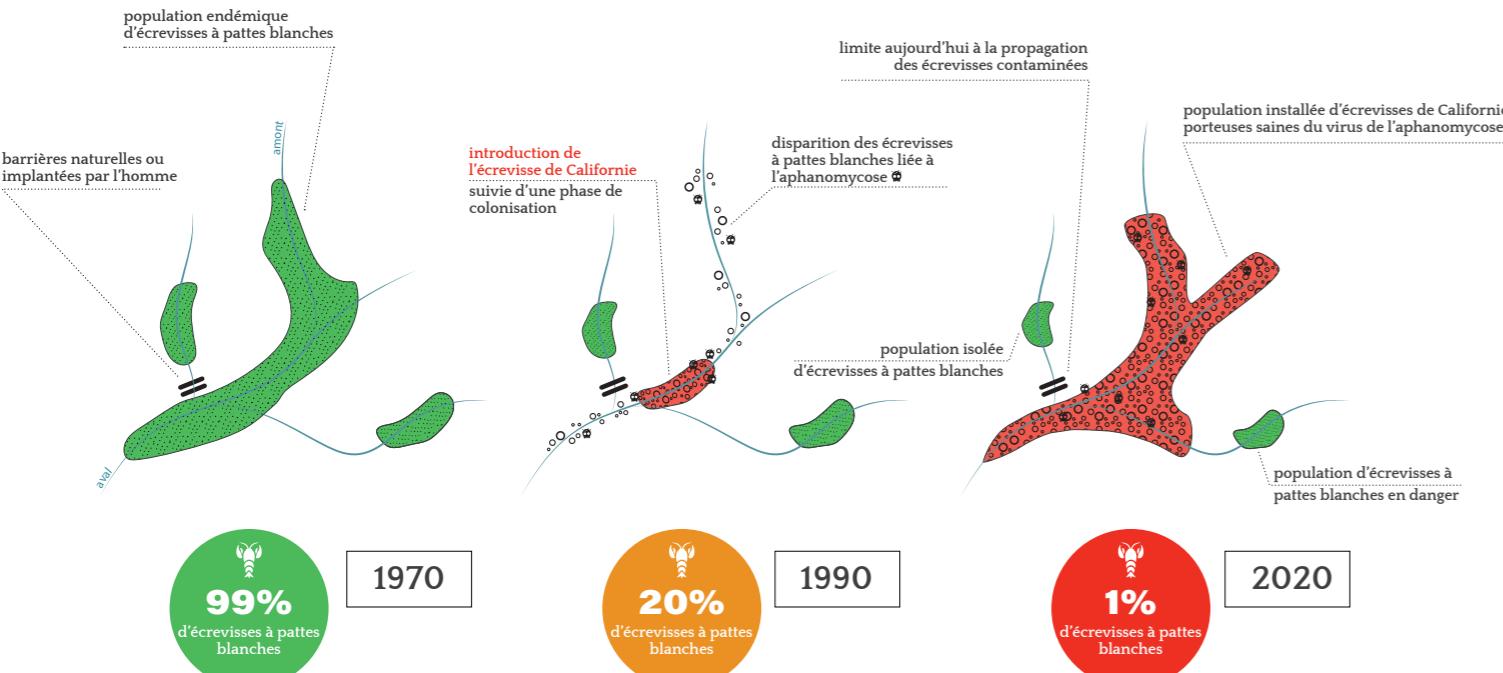
Pour être certain qu'il s'agisse de l'aphanomycose, des analyses ont été réalisées sur des individus morts et toutes ont confirmé la présence de ce champignon.

Une population, touchée par l'aphanomycose, a tout de même été épargnée sur une petite partie de son linéaire, grâce à la rapidité d'intervention des animateurs Natura 2000 avec le soutien du

bureau d'études Saules et Eaux et après accord des services de l'Etat.

Un système temporaire permettant de bloquer le franchissement des écrevisses contaminées vers l'amont du ruisseau et la zone non contaminée a été mis en place en 2019.

Un suivi en 2020 a permis de valider la réussite de l'opération pour la partie amont du cours d'eau, en espérant que ces dernières recolonisent la partie aval, si l'Écrevisse de Californie n'y est toutefois pas présente.



écrevisses à pattes blanches et de l'ensemble des milieux aquatiques

Barrette anti-franchissement

Aussi, et de manière préventive avec l'appui financier et technique du Conseil départemental du Cantal, un dispositif anti-franchissement pour les écrevisses a été posé sur un obstacle présent entre une population d'écrevisses à pattes blanches et d'écrevisses de Californie.

Le cours d'eau en question ne présente que très peu d'enjeux piscicoles étant donné qu'il est déconnecté pour les poissons dès sa confluence. Ainsi, pour que l'obstacle soit également infranchissable pour les écrevisses exotiques, des barrettes inox ont été installées afin d'éviter la contamination

de la population d'écrevisses autochtones par l'aphanomycose transportée par les écrevisses de Californie présentes à la confluence.

Un bilan catastrophique

La sécheresse estivale est venue impacter plus gravement la situation pour la majeure partie des populations connues : de nombreux cours d'eau ont connu un débit très faible et se sont réchauffés. Cela a généré un manque d'oxygène et une concentration de polluants, mortels pour les écrevisses. Certains cours d'eau où l'Écrevisse à pattes blanches était présente se sont retrouvés en partie asséchés.



L'animateur Natura 2000 constate les cadavres d'écrevisses à pattes blanches, victimes de l'aphanomycose.

Contrat de progrès 5,1 millions d'euros pour la qualité des milieux aquatiques



Le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère 2019-2024 a été signé le mercredi 25 septembre 2019 à Saint-Georges entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Saint-Flour Communauté. Il s'agit du premier outil de ce type financé par l'agence sur le bassin versant de la Truyère et de ses affluents. L'amélioration de la qualité de l'eau est au cœur de ce programme d'actions pluriannuel avec des conséquences attendues en matière de biodiversité, de paysages, d'activités agricoles, économiques et touristiques... L'engagement des différents partenaires permettra de mobiliser 5,1 millions d'euros sur 5 ans avec les compétences techniques de chacun.

▶ Ce qu'est le contrat en vidéo :
<https://bit.ly/Contrat-progrès-Truyère>

Continuité écologique

Le Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère a débuté une vaste campagne de travaux ayant pour objectif de rétablir la continuité écologique de l'Ander comme le veut la réglementation pour les cours d'eau classés en liste 2.

Quatorze ouvrages sont concernés par une suppression ou un aménagement sur une période de cinq ans. En octobre 2019, trois ouvrages étaient concernés par ces travaux, dont deux se trouvant sur le site Natura 2000 des « Affluents rive droite de la Truyère amont ».

Le premier était un ancien pont en pierre très dégradé sur la commune de Laveissenet. L'ouvrage a été arasé et des

aménagements de mise en défens des berges, d'abreuvement du bétail et de traversée du cours d'eau ont été réalisés. Cela permet de réduire l'impact du piétement sur une partie du cours d'eau et d'améliorer la qualité de l'eau sur la partie amont de l'Ander.

Le second, situé plus en aval, au Moulin de Védernat, sur la commune de Roffiac, était une levée permettant l'alimentation du moulin via un bief. Une brèche a été créée pour rétablir la continuité piscicole et sédimentaire de l'Ander. Des pompes à museau ont été installées pour permettre l'abreuvement du bétail et ainsi limiter le piétement dans le cours d'eau.

Continuité écologique et sédimentaire rétablie après réalisation d'une brèche dans la levée



Des travaux de rétablissement

aménagements de mise en défens des berges, d'abreuvement du bétail et de traversée du cours d'eau ont été réalisés. Cela permet de réduire l'impact du piétement sur une partie du cours d'eau et d'améliorer la qualité de l'eau sur la partie amont de l'Ander.

Le second, situé plus en aval, au Moulin de Védernat, sur la commune de Roffiac, était une levée permettant l'alimentation du moulin via un bief. Une brèche a été créée pour rétablir la continuité piscicole et sédimentaire de l'Ander. Des pompes à museau ont été installées pour permettre l'abreuvement du bétail et ainsi limiter le piétement dans le cours d'eau.

ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION
AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT
FR8302032



Un réseau de sites imbriqués et cohérents pour une vision globale

Outils Natura 2000

Contrats Natura 2000, Chartes, Évaluations des incidences

Zoom sur les **outils liés à Natura 2000**



Les contrats Natura 2000

Il existe trois types de contrat, les contrats forestiers, les contrats agricoles et les contrats ni agricoles ni forestiers. Ils ont pour objectif de restaurer les milieux naturels pour permettre un meilleur accueil de la biodiversité. Les financements des différentes actions sont pris en charge par Natura 2000 sur une période de 5 ans.

La Charte

Elle est à destination des propriétaires de parcelles non bâties comprises dans les sites Natura 2000. Il s'agit pour le propriétaire de suivre des engagements de bonnes pratiques n'engendrant pas de surcoût et permettant de favoriser le maintien des espèces d'intérêt et de leurs milieux de vie tels que le maintien d'arbres morts et de zones humides, l'absence de traitement phytosanitaire ou encore la préservation des haies et murets. Le signataire de la Charte bénéficie de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sur lesquelles il s'engage. Si un propriétaire veut s'impliquer dans cette démarche, il n'est pas obligé d'engager toutes ses parcelles.

Les Évaluations des incidences (EI)

Il s'agit de l'aspect réglementaire de Natura 2000. En effet, l'évaluation des incidences Natura 2000 consiste à analyser les effets des projets sur les espèces et les milieux naturels, de mesurer leur acceptabilité environnementale et d'éclairer les décideurs.

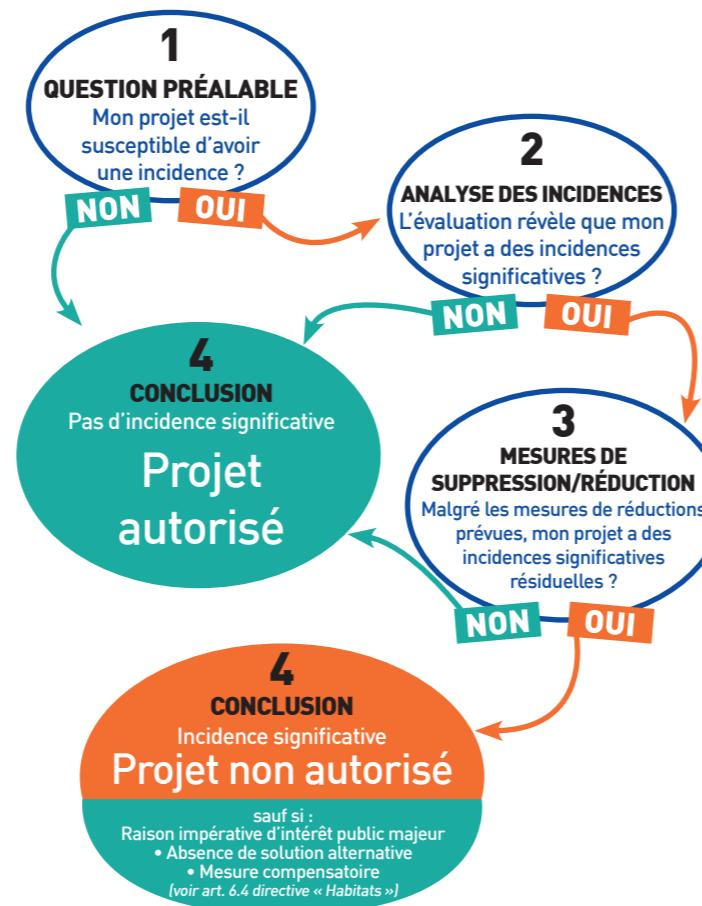
L'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis. Le but est de s'interroger, dès la conception du projet, afin de trouver la solution la moins impactante pour le site Natura 2000.

Seuls certains documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et des interventions sont concernés par la réalisation d'une évaluation des incidences. Des listes précisant les activités ou projets sont disponibles sur les sites internet des services de l'État.

→ En savoir plus : www.cantal.gouv.fr/evaluation-des-incidences-procedures-et-r2212.html

► Deux incidences à évaluer : la destruction d'habitats d'espèces et la destruction d'espèces sensibles

En général, c'est surtout la période de la réalisation du projet et sa localisation qui font l'objet d'une attention particulière. Par exemple, l'activité humaine à proximité d'un nid de rapaces sensibles au dérangement ne doit pas intervenir au même moment que la période de reproduction. Le risque est d'engendrer le départ du nid des adultes, qui laissent ainsi le ou les jeunes plus vulnérables face aux intempéries (soleil ou pluie) mais également face aux prédateurs.



Projet Elevé : « Élevage Vétérinaire Environnement »

Ce projet « Élevage Vétérinaire Environnement » porte sur 30 sites d'études à l'échelle de l'ancienne région Auvergne et vise à optimiser l'utilisation des produits antiparasitaires au sein des troupeaux.

L'objectif est ainsi d'accompagner les vétérinaires et les agriculteurs dans une démarche de gestion raisonnée du parasitisme des troupeaux afin de diminuer l'impact des molécules antiparasitaires sur les proies des oiseaux et chauves-souris.

Sur le site Natura 2000 de la Planète de Saint-Flour et des Gorges de la Truyère, 6 exploitations se sont portées volontaires afin de rencontrer l'animateur du site Natura 2000 ainsi qu'un cabinet vétérinaire en charge du suivi sanitaire de l'exploitation.

De manière concrète, ce projet s'est traduit en partie par la mise en œuvre de questionnaires sur les pratiques et par des prélèvements biologiques et analyses par les vétérinaires sur les exploitations engagées.

Toutes ces informations et discussions ont permis une meilleure connaissance des élevages et des pratiques de traitement par antiparasitaires.

L'objectif final est de transmettre des recommandations permettant à l'agriculteur un traitement optimal de ses animaux et plus respectueux de l'environnement.



En vidéo :
<https://youtu.be/VGGExqtrNrQ>



Des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) pour sensibiliser à la biodiversité



De nombreuses animations auprès des scolaires du territoire sont réalisées sur des thématiques diverses durant toute l'année. L'objectif est de sensibiliser les enfants à la biodiversité de notre territoire en leur permettant de la découvrir par la pratique. Il s'agit donc de séances ludiques où les enfants apprennent en s'amusant et en se questionnant.

Pendant le premier confinement de mars à mai 2020, imposé en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, les TAP n'ont pas pu se tenir, étant donné la fermeture des établissements scolaires. Depuis septembre 2020, et malgré le nouveau confinement mis en place en novembre, les TAP continuent d'avoir lieu, dans des conditions adaptées (gestes barrières et port du masque notamment).

Une candidature approuvée pour un Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

La préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine naturel constitue une priorité, car ils sont des atouts considérables pour l'avenir de notre territoire, encore préservé.

Dans un objectif de cohérence et de mutualisation, Saint-Flour Communauté a porté une candidature commune pour la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN), en janvier 2020, en partenariat étroit avec le Syndicat des Territoires de l'Est-Cantal (SYTEC), le Syndicat interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et ses affluents (SIGAL) et Hautes Terres Communauté.

La région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Français de la Biodiversité ont reconnu la candidature des territoires de l'Est Cantal, permettant l'accompagnement sur plusieurs actions autour de la biodiversité.



Zoom sur une espèce : le crapaud calamite (*Epidalea calamita*)

Petit crapaud d'une dizaine de centimètres, il se reconnaît aisément grâce à la présence d'une ligne jaunâtre sur le dos. C'est une espèce nocturne et fouisseuse qui affectionne les mares de faible profondeur avec peu de végétation et un ensoleillement important. Il se nourrit d'insectes, de vers de terre, d'escargots ou de petites limaces et a la particularité de ne pas sauter mais de marcher. En hiver, pour hiberner, ils vivent cachés dans les murets en pierres sèches et sous terre, en s'enfouissant lorsque le sédiment est meuble. Photographiés sur la Planète de Saint-Flour, les crapauds calamites présents dans ce bulletin d'informations se rassemblent en grand nombre au moment de la reproduction (mars à juillet) sur les diverses zones humides du territoire et s'entendent de loin grâce à leur chant. La plus grande population de Crapaud calamite observée sur la Planète de Saint-Flour semble se situer sur la narse de Nouvialle, où les individus se comptent par centaines, voire milliers, au moment de la reproduction.

Écoutez le chant de ce crapaud

Sur Youtube, tapez "Crapaud calamite - Une soirée sur la Planète de Saint-Flour"

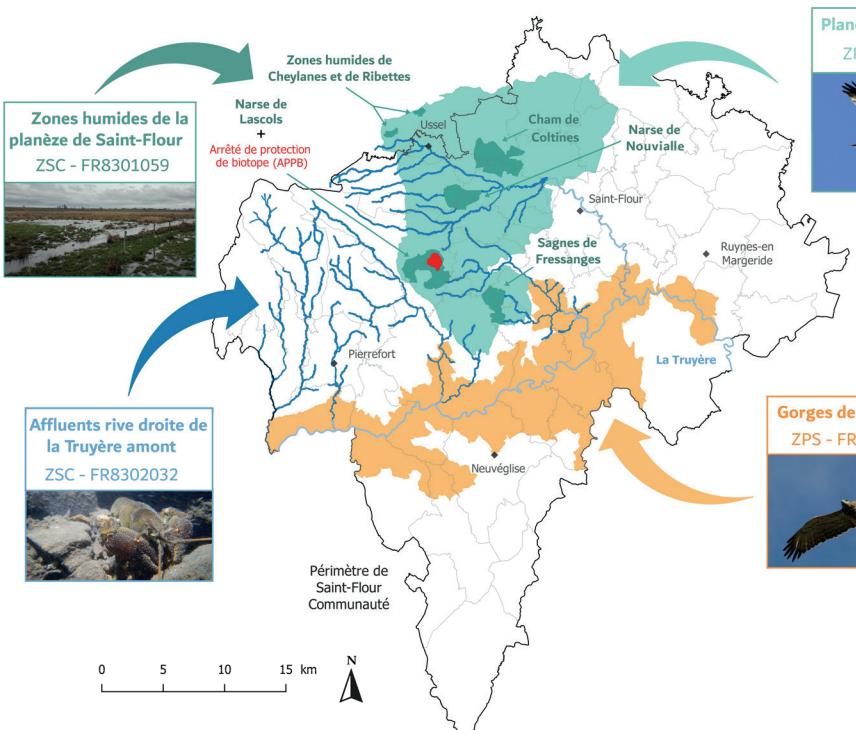
<https://youtu.be/Tl7-OKUILPo>



NAT' info # 02

Impression : La dépêche d'Auvergne - Photos : Saint-Flour Communauté - Réalisation : service communication et service environnement de Saint-Flour Communauté

La démarche Natura 2000 a pour objectif de concilier les activités humaines et la protection du patrimoine naturel. C'est dans ce souci de concertation que nous invitons toutes personnes pouvant être intéressées par cette démarche à nous contacter (transmission ou validation de données naturalistes, plantation de haies, restauration de murets, informations sur les sites...).



Céline RIEUTORT, Anthony CAPRIO et David VERNET

Animateurs Natura 2000
Saint-Flour Communauté
☎ 04 71 60 53 70
✉ a.caprio@saintflourco.fr

www.saint-flour-communaute.fr

Suivez sur Facebook les actualités liées à l'environnement :
Nature & biodiversité sur Saint-Flour Communauté

